

**M. Nickle:** Acceptez-vous en même temps la réglementation des salaires?

**M. Zaplitny:** Si le député veut être patient, j'aborderai ce point au cours de mon exposé. Certains se disent opposés aux réglementations parce qu'elles sont contraires à leurs idées politiques. Examinons la question sous cet angle. N'allons pas croire que la réglementation n'existe pas au pays à l'heure actuelle. Pendant la guerre et jusqu'en 1946 ou 1947, la réglementation des prix relevait d'une commission instituée par le Gouvernement. On ne pouvait, à mon avis, procéder de façon plus démocratique. Le régime aurait pu être amélioré, mais il relevait au moins des représentants que le peuple s'était donnés. Tout grief, toute injustice, pouvaient être portés ici à l'attention du Gouvernement.

Dès 1946, le Gouvernement a jugé bon de supprimer la régie des prix. Certains ont eu l'impression qu'à la fin du processus de déréglementation, c'est-à-dire en 1949 environ, nous n'avions plus de régie des prix. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité, monsieur l'Orateur. Nous avons une réglementation des prix; elle est aujourd'hui aussi réelle qu'en 1945, 1942 ou n'importe laquelle des années de guerre. La seule différence est que la réglementation des prix est passée des mains du Gouvernement dans celles de l'industrie privée. Aucune économie, ni surtout une économie comme la nôtre, ne pourrait fonctionner sans régies. Que personne ne se fasse d'illusions à ce sujet. L'économie d'un pays ne peut pas plus se passer d'un genre quelconque de régie qu'il n'est possible de conduire une des nouvelles automobiles à 200 CV sans freins ni volant. On finirait par donner sur un poteau télégraphique.

Il y aura toujours quelqu'un pour réglementer l'économie de notre pays. C'est à nous de décider si ce seront les représentants du peuple qui établiront une méthode de régie pour le plus grand avantage de la population, ou si la réglementation sera abandonnée à l'industrie privée, qui l'appliquera pour nous. Celle-ci ne le fera pas dans notre intérêt, mais dans le sien. Elle a assumé la réglementation d'une façon très efficace. On n'a qu'à consulter les rapports annuels que les grandes sociétés elles-mêmes, ainsi que nos sociétés financières, publient depuis quelques années, pour constater que leurs bénéfices montent rapidement d'une année à l'autre.

On a parlé l'autre jour de l'industrie des instruments aratoires. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les rapports de cette industrie pour constater que, de 1946 à 1951, ses bénéfices se sont accrus d'environ 223 p. 100. Elle pratique la régie des prix de façon intelligente en sa faveur. Elle ne l'exerce pas à l'avantage de la population de tout le

pays, ce à quoi je ne m'attends guère, pour ma part. Ce n'est pas mon rôle. Les actionnaires de la Banque du Commerce, de Canada Packers, de Massey-Harris ou de l'International Nickel n'ont pas établi des conseils d'administration en vue d'organiser une régie des prix à l'avantage des consommateurs du Canada. Ils existent en vue de créer des bénéfices. J'admets qu'ils s'acquittent bien de leur tâche. Ils produisent des bénéfices considérables. Il suffit de vérifier leurs rapports annuels pour s'en rendre compte. On constate qu'une fois versés les impôts, leurs bénéfices sont encore plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été en aucune période depuis 1946 et ils s'accroissent d'année en année.

**M. Trainor:** Pourquoi ne pas les consigner au compte rendu?

**M. Zaplitny:** Si je devais consigner au compte rendu tout ce dont j'ai parlé, un seul discours ne suffirait pas. Le député n'a pas à prendre ma parole; qu'il consulte seulement les données statistiques et il constatera que les bénéfices en question ont très fortement augmenté depuis 1946.

L'ennui, c'est que tandis que ces bénéfices se sont accrus, le résultat de cette suppression de pouvoir d'achat chez les gens a été, pour ainsi dire, rejeté sur les épaules de nos dirigeants. Le Gouvernement n'a que le résultat de la situation, il ne la maîtrise pas. Pour ma part, je n'hésite pas à proposer la réglementation des prix. N'ayons pas l'impression que la réglementation des prix signifie le maintien des prix à de bas niveaux, car essentiellement ce n'est pas du tout ce qu'elle signifie. Elle signifie l'établissement de rapports convenables entre les prix. Par exemple, il est actuellement avéré que les cultivateurs canadiens obtiennent de la vente de leurs produits un revenu plus faible que ces dernières années; d'autre part, ils versent des prix plus élevés pour se procurer leurs machines agricoles, leurs carburants, leurs engrais et les autres articles qui constituent les frais de production.

On nous dit que le commerce est un des moyens de maintenir le plein emploi au Canada. Comment le cultivateur pourra-t-il produire des denrées qui puissent se vendre sur les marchés mondiaux à des prix plus bas, tandis que ses frais de production montent? Si le Gouvernement avait maintenu un régime judicieux de réglementation, le cultivateur pourrait certes aujourd'hui produire ses denrées à de plus bas prix, et les rapports entre les prix qu'il paie et ceux qu'il touche lui permettraient de vendre ses produits sur les marchés mondiaux. Le niveau de vie n'en souffrirait pas.